

Séance du jeudi 17 décembre 2015

L'An Deux Mille Quinze, Et le jeudi 17 décembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SINGLIT Benoît

Présents :

M. SINGLIT Benoît, Me BEGNY Agnès, Me MASLACH Marie-Odile, M. DEGLAIRE Gérard, Me SEMBENI Peggy, M. CAMUSET Olivier, Me POISSON Evelyne, M. DEGLAIRE Jean-Marie, M. BIENVENU Bernard, Me PAILLARD Carol, M. SANTERRE Olivier, M. GROUD David, Me CARPENTIER Mélanie.

Absente excusée : Me TASSOT Valérie

Secrétaire de séance : Me BEGNY Agnès

Date de la convocation : 10.12.2015

Date d'affichage de la convocation : 10.12.2015

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le mardi 03 novembre 2015, n'appelle aucune observation : l'assemblée l'approuve ; l'ordre du jour est également approuvé

M. GROUD David sollicite la possibilité d'indiquer la décision prise par chaque conseiller pour les ordres du jour à traiter ; Le Maire expose que les délibérations ne peuvent pas être nominatives au niveau des votes ; Il poursuit en indiquant que la mention nominative des décisions dans les PV et CR, risque de provoquer le vote à bulletin secret.

M GROUD David estime que la décision de ne pas céder le logement 5 rue Cadot, aux locataires demandeurs, lors de la précédente séance, a été un peu hâtive puisque insuffisamment étayée d'éléments financiers, de son point de vue.

Le Maire rappelle la volonté première de l'assemblée, de ne pas démunir la commune de son patrimoine.

A l'issue de ces échanges, Le Maire déclare la séance ouverte et expose ce qui suit :

❖ TRAVAUX

•Circulation-sécurité ; L'assemblée décide :

-de sécuriser l'intersection de la rue du petit Moulin et de la rue des cannes, en la matérialisant par de la peinture routière.

-de sécuriser la rue des Cannes, en matérialisant les stationnements, en bordure de chaussée.

•Eclairage Public

L'assemblée sollicite l'étude technique et financière auprès de la FDEA pour l'implantation de points lumineux supplémentaires :

-Rue du Pasquy, Place du parlement (dans le prolongement vers le canal), Avenue Lucien Lelarge (vers le 2 bis-parking VNF), et le parking derrière la Rue Cadot.

❖ SERVICE EAU ASSAINISSEMENT

•TARIFS EAU ASSAINISSEMENT REDEVANCES 2016

Pour la partie communale :

-m3 eau :	1,20 €/m3	(même tarif que 2015)
-maintenance compteur d'eau :	25 €/an	(mêmetarif que 2015)
-part variable assainissement collectif :	1,30 €/m3	(même tarif que 2015)
-part fixe assainissement collectif :	50 €/an	(même tarif que 2015)

Pour la part des redevances perçues et reversées par la commune à l'Agence de l'eau Rhin Meuse :

l'Agence de l'eau Rhin Meuse notifie les tarifs suivants à appliquer à compter du 01.01.2016 :

Redevance pour pollution domestique : 0,35 € / m³ (tarif 2015 : 0,363 €/m³)
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,233 €/m³ (tarif 2015 : 0,274 €/m³)

L'assemblée vote ces tarifs 2016 à l'unanimité, tels que décrits ci-dessus.

•RENOUVELLEMENT CONVENTION SIAEP LOUVERGNY

L'assemblée accepte le principe du renouvellement de cette convention avec 100 € de frais de maintenance compteur, mais sollicite un changement au niveau de l'article 7 avant de l'adopter ; l'assemblée n'accepte pas la prise en compte d'une consommation moyenne sur 5 ans lors d'une défectuosité du compteur, mais propose la prise en compte de la consommation de l'année précédente (au vu de la baisse régulière d'achat d'eau au SIAEP).

•PROPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE AU SSE BALLAY

Au vu du statut irrégulier du SSE face à la loi NOTRe, ce dernier sollicite aux collectivités adhérentes le transfert de leur compétence eau potable. L'assainissement resterait sous la responsabilité et gestion communales ; or ces deux services sont indissociables ; L'assemblée refuse à l'unanimité le transfert de compétence eau potable au SSE de Ballay. La loi NOTRe projette d'ailleurs le transfert obligatoire de ces deux compétences aux communautés de communes d'ici 2017-2020.

◇INDEMNITE DE CONSEIL A LA NOUVELLE TRESORIERE

Cette indemnité s'élève à environ 380 € brut annuel Au vu des bonnes relations entretenues et des compétences très satisfaisantes fournies, Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une indemnité de conseil à la nouvelle Trésorière de la Trésorerie du Vouzinois : Me GERARD Pascale, au taux de 100 %, comme pour ses prédécesseurs.

◇PROJET DETR 2016

Le Maire expose à l'assemblée les opérations subventionnables et leurs conditions.

L'assemblée accepte d'étudier des projets DETR à déposer avant le 30.01.2016 :

La création d'une aire de jeux, type City Park, longeant le terrain de foot, pourrait être soumise, mais aussi : la défense incendie rue Fernand Faillon, ou encore les travaux de voirie rue des Longues Royes et Rue Lucien Hubert. Ces dossiers seront étudiés par les commissions pour le prochain CM.

Me MASLACH Marie-Odile souligne l'importance de proposer un parc d'activités pour les jeunes enfants.

M. BERNARD Bienvenu évoque aussi l'existence d'une aire de skate près du Cossec, inaccessible de par la clôture de la salle.

Le Maire en prend note mais rappelle la difficulté à trouver des emplacements adaptés à ces activités.

◇SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Le Maire expose à l'assemblée les demandes de participations au financement de voyages scolaires, régulièrement soumises à la commune. Après débats et réflexions, l'assemblée accepte de soutenir ces différents projets par le biais d'une subvention qui sera allouée en respect des conditions suivantes :

-la demande de subvention sera sollicitée par l'établissement d'enseignement porteur et organisateur du projet.

-l'aide pourra être attribuée aux élèves de Collège, Lycée, et aux étudiants en cursus d'études supérieures.

-Le montant de la subvention communale s'élèvera à 20 % du montant restant dû par les familles/par enfant, avec un plafond de 50 €.

❖CAMPING DE BAIRON

Le Maire informe l'assemblée de son prochain RDV fixé avec M. HURE Benoît, le 21.12.2015 et fin décembre avec les services compétents du CD08, afin de réfléchir sur les formes de reprises du camping. Il rappelle également la nécessité de mener des prochaines réflexions pour la saison 2016.

❖REUNION PUBLIQUE VŒUX DU MAIRE LE 08 01 2016

L'assemblée adopte l'invitation préparée par Marie-Odile MASLACH et organise la distribution dans les foyers, par secteurs. (Parution dans le journal et invitations des président(e)s d'associations). Une mention particulière sera faite aux nouveaux habitants de l'année.

Le prix des maisons fleuries sera remis lors de ces vœux, par Me TASSOT Valérie qui exposera les actions de la commission cadre de vie. Me POISSON Evelyne Vice-Présidente CCAS dressera le bilan des démarches et projets CCAS de l'année.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une réunion en termes d'échanges avec les habitants, durant laquelle seront exposées les différentes actions de la commune.

L'assemblée opte pour un verre de l'amitié final, autour de galettes des rois et de vins pétillants aromatisés.

❖EMPLACEMENT CONTAINERS DE TRIS

L'assemblée décide de consulter le service OM de la 2c2a afin de déplacer le site de tri, actuellement sis face aux Taxis du Lac ; effectivement cet emplacement relève du domaine privé. (proposition : place derrière la rue Cadot si les camions peuvent y circuler)

❖COMMUNE NOUVELLE DE BAIRON ET SES ENVIRONS

•DISSOLUTION DES REGIES

En raison de la création de la commune nouvelle de Bairon et ses Environs au 01.01.2016,

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de dissoudre les régies de recettes communales suivantes :

-Régie de droits de Place,-Régie de photocopies,-Régie d'emplacements du Camping de Bairon,

Avec continuité jusqu'au 31.12.2015. A l'issue de l'installation du nouveau conseil municipal, et dans les conditions énoncées par les textes, les régies pourront être rétablies pour le 01.01.2016.

• PROCURATION A LA COMMUNE NOUVELLE pour les comptes administratifs et comptes de gestion

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de donner procuration à la commune nouvelle de Bairon et Ses Environs pour voter l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de Le Chesne.

L'assemblée approuve cette procuration à l'unanimité et autorise le futur représentant de la commune nouvelle Bairon et Ses Environs, à signer les comptes administratifs et comptes de gestion de Le Chesne en son nom et place.

• CREDITS D'INVESTISSEMENT avant le BP 2016 de la Commune Bairon et Ses Environs

Avant le vote du budget primitif 2016 de la commune nouvelle de : Bairon et Ses Environs,

Il est nécessaire d'autoriser l'ordonnateur de cette nouvelle collectivité à engager, liquider et mandater,

En section de fonctionnement :

dans la limite des crédits inscrits au budget communal de l'année précédente

En section d'investissement :

-Dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2015 du budget de Le Chesne, déduction faite du chapitre 16.

-Les 25 % des crédits d'investissement du budget Le Chesne seront repris en investissement du BP 2016 de la commune nouvelle de Bairon et Ses Environs.

• ADMISSIONS EN NON VALEURS : BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de la Trésorière, ayant poursuivi toutes les procédures de recouvrement sans succès, les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité l'admission en non valeur pour des recettes diverses 2007 (détaillées dans un état comptable étudié) :

Pour un montant total de : 3 428,87 €.

L'assemblée autorise Le Maire à procéder au mandatement de ce montant total à l'article budgétaire : 6541 prévu à cet effet.

• ADMISSIONS EN NON VALEURS : BUDGET Service EAUX et ASSAINISSEMENT

Sur proposition de la Trésorière, ayant poursuivi toutes les procédures de recouvrement sans succès, les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité l'admission en non valeur pour des recettes diverses de 2007 à 2009 (détaillées dans un état comptable étudié) :

Pour un montant total de : 7 878,04 €.

L'assemblée autorise Le Maire à procéder au mandatement de ce montant total à l'article budgétaire : 6541 prévu à cet effet.

• ETAT DE L'ACTIF – Budget communal

Après étude de l'état de l'actif communal en date du 11.12.2015, l'assemblée accepte de sortir de cet état tous les éléments mis à la réforme : (mobiliers, matériels divers de bureau, matériels divers techniques etc...)

❖ **DIVERS**

-Me SEMBENI Peggy confirme la livraison et pose de la nouvelle porte d'entrée au 18 rue du Zouave Coco pour semaine 4 ou 5 / 2016.

-Me MASLACH Marie-Odile : sollicite une simplification des allers et retours cantine en évitant le passage par le hall maternelle : perte de chaleur importante : Me SEMBENI Peggy transmettra cette demande à Me GERARD Brigitte.

Me MASLACH Marie-Odile évoque le pot de départ en retraite de M VAUCHEL Dany, organisé dernièrement en décembre, par l'équipe enseignante.

-M. BIENVENU Bernard sollicite le remplacement du véhicule communal : C15

-Me SEMBENI Peggy ainsi que l'assemblée souhaitent réfléchir au matériel d'entretien espaces verts et travaux divers, pour les employés. (arrosage avec réserve d'eau, nettoyage des rigoles etc..)

-M. GROUD David évoque le remplacement de M BOUILLON Pascal lors de son départ en retraite probable pour 2017. Le Maire propose de mener cette réflexion courant 2016.

-M. GROUD David annonce l'inauguration du terrain stabilisé pour la période printemps/été 2016.

❖ **PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 07 01 2016 : installation du nouveau conseil municipal de BAIRON ET SES ENVIRONS.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 22 h 45**